

Le bourg

Plusieurs familles d'ancêtres ont vécu au bourg : les GUYMAR, les MADEC, les BRAZO, les LE BAGOUSSE, les LE BOULH.

Le 9 février 1694, Saturnin GUYMAR et Jeanne GUEGAN (n°956-957) se marient en présence notamment de Julien LE DANTEC et Yves GUYMAR. Les deux familles semblent d'implantation très récente à Carnac. Le couple a au moins trois enfants, dont l'aîné Pierre né le 12 novembre 1694 avec pour parrain son oncle Pierre GUEGAN, et Jean (n°478) né vers 1696. Le 1er février 1722, leur mère Jeanne GUEGAN s'éteint âgée d'environ 50 ans au bourg. A son inhumation assistent Pierre CORLOBE, Pierre LE MOING, Jean LE MESTRE. L'année suivante, en janvier 1723, Jean épouse Lorette LE RIBLER (n°479), de St Guénael en PLOUHARNEL, où le couple se marie et s'installe. Le devenir du reste de la famille est inconnu à ce jour, bien qu'un Pierre GUEGAN, cousin germain de Jean, réside à Locquetas (LA TRINITE) jusqu'au moins 1733.

-oOo-

Originaire de Poulblaye en PLOEMEL, venant de Kerveno en CARNAC, où il s'est marié et où il laisse ses enfants gérer l'exploitation familiale, Noël MADEC (n°790) se retire au bourg vers 1697, âgé d'environ 50 ans. Il possède vraisemblablement une certaine notoriété, en raison de sa parenté avec Thomas MADEC, son frère général d'arme à AURAY. Il vit sans doute de rentes, et gère quelques affaires :

- En mai 1706, alors qu'il a prêté 600L à Marie LE MEL, veuve du Bot Lan en ERDEVEN, il se voit promettre un remboursement partiel de 390L étalé par Vincent MONTFORT de Kergrosse en ERDEVEN. Cette obligation de 390L devient un constitut en novembre 1708⁷.
- En août 1708, il reçoit 10L de son beau-fils Charles CAILLOCE de Kerveno.
- En décembre de la même année, il verse à sa fille Barbe MADEC, les 315L qu'il avait promis comme dot en 1699.

6E2284 - Minutes Jacques LE MALLIAUD - 03/05/1706

Témoins

- Vincent MONTFORT, faisant pour lui et pour Pierre MONTFORT son fils, de Kergrosse en ERDEVEN.
- Marie LE MEL, veuve du Bot Lan en ERDEVEN.
- Thomas MADEC, général d'armes de St Gildas d'AURAY, faisant pour Noël MADEC, frère du bourg de CARNAC.

Contrat d'obligation

Les parties reconnaissent que par acte de transaction depuis environ 15 jours chez maître LE VERGER, NR, le dit MONTFORT serait débiteur de la somme de 450L de la dite LE MEL. Or cette dernière est aussi débitrice de la somme de 600L de Noël MADEC. Ne pouvant payer à présent, elle demande à Vincent MONTFORT de s'attourner à payer en son acquit à Noël MADEC, et à valoir en ce qu'elle lui doit la somme de 390L. Vincent MONTFORT accepte de payer Noël MADEC en trois termes : 90L le 01/11/1706, 150L le 01/11/1707, 150L le 01/11/1708, avec les intérêts au denier vingt.

6E2098 - Minutes Jacques HENRY - 30/12/1708

Quittance

Jean RIEUX, x Barbe MADEC de Kerclouer en CARNAC, reçoit 315L de Noël MADEC, père de Barbe, du bourg de CARNAC, suite au contrat de mariage devant PONTHO, NR.

Noël MADEC meurt le 4 mars 1711, âgé de 64 ans. Assistent à ses obsèques ses beaux-fils Charles CAILLOCE et Jean RIEUX, Laurent RIEUX et Jeanne DAVY parents de ce dernier.

-oOo-

⁷ Voir les actes de remboursement en 1711 à Kerveno en CARNAC.

Le 25 février 1683, Jacqueline RIO épouse Jean BRAZO (n°330-331), originaire d'un village d'ERDEVEN, en présence notamment de Pierre BRAZO. Le couple vit au bourg, où naissent jusqu'en 1708 au moins six enfants, que des filles : Marie, Perrine, Jeanne, Françoise, Julienne, Michelle. La tenue, à domaine congéable sous la dame de ST JEAN, ne doit pas être très étendue. Les outils agricoles sont peu nombreux, mais l'étable abrite une paire de bœufs avec quatre autres bovins et un cheval. Dans deux pièces de la maison sont répartis une table, deux lits et trois coffres. Jean BRAZO possède un mousquet et plus étonnamment une épée. Le couple semble ne pas s'entendre, car en janvier 1704, Jacqueline RIO demande une séparation de biens à défaut d'un divorce qui n'existe pas encore. Lors de l'inventaire du mobilier, les deux parties sont représentées par un procureur, de même que leur propriétaire foncier qui semble inquiet de la tournure de l'affaire. La modicité des biens ne vaudrait pas un partage, mais Jacqueline RIO insiste. Le 9 janvier, les biens ne sont donc évalués qu'à 96L, mais ils sont encore surestimés comme le prouve une vente quelques jours plus tard. Car sans doute dégoûté, peut-être en instance de quitter son foyer, Jean BRAZO vend ses principaux outils de travail. Par contre, sa femme se contente d'un trousseau comprenant quelques meubles et deux vaches.

B1917 - Largouet /s Auray - 09/01/1704

*Inventaire de séparation de biens au bourg de CARNAC
entre Jean BRAZO et Jacqueline RIO*

Vincent VALET le jeune, faisant pour le greffe de la juridiction du comté de Largouet /s Auray, certifie que le 9 janvier 1704 en compagnie de Me Jacques LE VERGER l'aîné, procureur de Jacqueline RIO, femme séparée de bien de Jean BRAZO, de Me Jacques LE VERGER le jeune, procureur du dit BRAZO, et de Me Jacques TUAL, procureur de la Dame de ST JAN, foncier de la tenue où demeurent les dits BRAZO et femme, il s'est transporté de la ville d'AURAY au bourg de CARNAC à la requête de la dite RIO et en exécution de sentence du [blanc] pour procéder à l'inventaire des biens meubles, ustensiles de ménage dépendant de la dite communauté. Me LE VERGER l'aîné a requis qu'il faille immédiatement procéder à l'inventaire. Me LE VERGER le jeune proteste de nullité et de se pourvoir contre tout ce qui a été fait [...]. Me TUAL proteste de nullité de collusion et monopole entre le dit BRAZO et la dite RIO et de se pourvoir par la voie de droit en cas de divertissement des biens, s'il se trouve en fraude des crédits dus à la dame de ST JAN. Les dits BRAZO et RIO font comparaître les estimateurs à savoir Noël MADEC et Julien LE CORVEC, laboureurs du bourg.

MEUBLES (10L 3 - 10.6%)

1 table close avec ses escabeaux	1L
1 charlit, sa couette de balle, linceul et berne	4L
1 petit coffre sans clef ni clavure	10s
1 autre coffre sans clef ni clavure	12s
1 vieux coffre sans clef ni clavure.....	6s
1 vieux charlit, sa couette, 2 linceuls, 1 vieille berne d'étope	3L 15s

LINGE ET VETEMENTS (7L 10s - 7.8%)

2 linceuls de réparon usés	1L
3 chemises à femme	1L 10s
4 chemises à homme	2L
1 manteau vert, 1 cotillon de serge bleu, 1 brassière à femme.....	3L

USTENSILES DE CUISINE (7L 2s - 7.3%)

2 petits bassins d'airain du port de 2 seaux pour le plus grand	4L
1 vieille marmite et vieux rangeot	1L 2s
1 trépied de fer, 4 pots de terre.....	10s
1 charnier.....	15s
1 mée à pâte	15s

MATERIEL ET OUTILS AGRICOLES (10L 1s - 10.1%)

1 charrette non ferrée, 1 charrue	7L
1 échelle, 1 dévidoir	7s
1 fourche de fer, 1 houette, 1 tranche, 2 vieilles pelles de fer et 2 faucilles	1L 10s
1 vieux mousquet et 1 vieille épée	1L
2 ruches de paille	4s

PRODUITS AGRICOLES (11L 10s - 12.0%)

2 douzaines d'étope, de chanvre broyé	10s
Les marnies chaudes et froides	2L
La paille de froment et avoine, le foin, desquels il peut y avoir 2 charretées.....	9L

ANIMAUX (50L - 52.2%)

Carnac

2 bœufs de poil noir et blanc, avec leurs courroies	33L
1 vieux cheval avec son panneau	3L
2 vaches de poil noir et poil étourneau	9L
2 petites génisses	4L 10s
2 poules et 1 coq	10s
<u>BATIMENTS</u>	
Pièce principale - Chambre à feu - Etable - Repaire	
<u>TOTAL GENERAL : 96L 6s</u>	

B1917 - Largouet /s Auray - 18/01/1704

<u>Procès verbal de trousseau de Jacquette RIO</u>
Il lui revient 1 table close, 1 charlit, 2 linceuls, 1 coffre, 1 petit bassin, 1 vache à poil noir, 1 génisse à poil gris et blanc.

B1917 - Largouet /s Auray - 20/01/1704

<i>Vente au bourg de CARNAC à la requête de Jean BRAZO (extrait)</i>		
<i>Biens</i>	<i>Prix de la vente</i>	<i>Prix de l'inventaire</i>
2 bœufs	18L 15s	33L
Le fourrage des bestiaux	4L 15s	9L
1 charrette	3L 10s	7L
1 charrue	2L	
1 vieille jument	2L 10s	3L
1 vieille vache	4L 10s	(9L / 2 = 4L 10s ?)
1 bassin d'airain, etc...	2L 5s	

Jean BRAZO et Jacquette RIO retrouvent sans doute la raison, puisque deux ans plus tard, le 6 mars 1706, naît Julienne (n°165), filleule de Julienne LE MOING et de Noël MADEC (n°790). Résidant aussi au bourg, ce dernier était l'un des priseurs de l'inventaire de séparation. Michelle naît encore en mai 1708. Moins de cinq ans plus tard, le 14 janvier 1713, Jean BRAZO meurt âgé d'environ 55 ans. Jean LE GRIL, Ambroise LE BIDAU, Laurent RIEUX, Jean LE MOING assistent notamment aux obsèques. Ce n'est que quatre mois après, le 25 Mai, qu'une tutelle est décrétée en justice pour quatre filles qui restent mineures. Jacquette se déchargeant de toute responsabilité, c'est sa fille aînée Perrine, âgée de tout juste 25 ans, qui devient tutrice de ses sœurs.

B5555 - Largouet /s Auray - 29/05/1713

<u>Décret de tutelle</u>
Jacquette RIO, veuve de Jean BRAZO décédé depuis 4 mois, du bourg de CARNAC, déclare lui rester de son mariage quatre enfants mineurs à savoir Jeanne 19 ans, Françoise 15 ans, Julienne 7 ans, Michelle 5 ans. Comme elle ne souhaite pas être tutrice, sa fille Perrine, âgée de plus de 25 ans, est nommée tutrice.
<u>Témoins paternels</u>
1. Ambroise LE BIDEAU de Kerroch en CARNAC, cousin germain du père. 2. Gilles LE PENDU de Kerberen en PLOUHARNEL, neveu du père. 3. Saturnin GAHINET de Kerdonnerh en BELZ, neveu du père par alliance. 4. Mathieu GOURHAEL de Penerbloué en PLOUHARNEL, parent au 1/3 degré des mineurs. 5. Guillaume LE GUENNEC de Kercado en ERDEVEN, parent au 1/3 degré des mineurs par alliance.
<u>Témoins maternels</u>
1. Jean LE CLOUEREK de Lezré en MENDON, cousin germain des mineurs. 2. Vincent LE GLOUAHEC de Kergouellec en CARNAC, cousin germain des mineurs par alliance. 3. Marc LE GOFF du Grand Légenèse en CARNAC, cousin germain des mineurs par alliance. 4. François LE MOUROUX de Kerberen en PLOUHARNEL, cousin germain des mineurs par alliance. 5. Pierre GUEZEL de Beaumer en CARNAC, cousin germain des mineurs par alliance.

B1603 - Largouet /s Auray - 22/01/1713

Scellées après décès de Jean BRAZO du bourg de CARNAC

Dans la maison à feu : 1 table - 2 petits bassins - 1 lit complet

Dans la chambre : 2 lits complets - 2 petits bancs sur un desquels est apposé le sceau à bande.

Dans la crèche : 2 bœufs - 1 cheval - 2 vaches

NDRL : Inventaire après décès non trouvé, mais estimation des biens à environ 150L.

Le 22 février 1718, Perrine BRAZO épouse Mathieu LE LAMER, originaire du Bourgerel, fils de Marc (n°678) et de Louise LE LOGEO. Mathieu prend apparemment la succession de son beau-père, alors que ses belles-sœurs quittent le bourg après leurs mariages. Jeanne rejoint son mari Vincent GOUZERH à Locqueltas (LA TRINITE) après avril 1721, Françoise rejoint Joseph MONSART à Kerivelen (LA TRINITE) après février 1726, Julienne suit Mathieu LE BOULH (n°164-165) à Kerlois après janvier 1728. Seul le mariage de cette dernière encore mineure est décrété de justice. Le devenir des autres sœurs Marie et Michelle est inconnu. Jacquette RIO meurt le 20 octobre 1725 au bourg. Son corps est inhumé deux jours plus tard en présence de Jean LE MOIGNE et Mathieu LE LAMER. Ce dernier reste sur l'exploitation familiale jusqu'au moins 1742, mais en 1757, il réside à Crucarnac.

B5558 - Largouet /s Auray - 05/01/1728

Décret de mariage

Julienne BRAZO, 22 ans, f. + Jean et + Jacquette RIO, du bourg de CARNAC,
& Mathieu LE BOULCH, f. Grégoire et Vincente LE SAUX, de Kerlois en CARNAC.

Témoins paternels

1. Mathieu LAMER du bourg en CARNAC, beau-frère et tuteur.
2. Vincent GOUZERH de Locqueltas en CARNAC, beau-frère.
3. François LE BIDEAU de Kerroch en CARNAC, parent au 1/3 degré.
4. Jean DRIAN de Kerlois en CARNAC, parent au 1/4 degré.

Témoins maternels

1. Grégoire BELZ de Kerglouahec CARNAC parent au 1/4 degré.
2. Jean LE GLOUAHEC de Kerallan en CARNAC, parent au 1/3 degré.
3. Julien LE ROUZIC de Kerlois en CARNAC, oncle par alliance.

-oOo-

Vers 1696, le laboureur Louis LE BAGOUSSE épouse Françoise LE GROUEC (n°326-327), originaire de Kerhellegan en PLOUHARNEL. Le couple vit au bourg, où naissent six enfants. Né en octobre 1697, l'aîné Jean est filleul de Jean EZANNO et Françoise LE GROUEC, mais il meurt âgé de neuf jours. Née le 11 novembre 1698, la nouvelle aînée Marie (n°163) est filleule de Pierre CONQUER et Marie LE BAGOUSSE. Naissent ensuite un autre Jean, Julien, Claude et la dernière Anne en janvier 1709. Le 10 juillet suivant, Françoise LE GROUEC s'éteint au bourg, âgée de 36 ans. Etienne LE GROUEC son père de Plouharnel, Julien et Jean LE BAGOUSSE, François CAILLOCE assistent aux obsèques.

Le devenir de la famille reste incertain. Jean semble prendre la succession de son père sur l'exploitation familiale. Julien meurt à 16 ans en octobre 1719. Marie épouse en février 1729 Jérôme THOMAS (n°162-163), originaire de St Coloman, où le couple s'installe. Les deux époux sont cousins au 4e degré.

-oOo-

Venant de Beaumer, Jean LE BOULH et Anne MONSARD (n°82-83) s'installent au bourg avec toute leur petite famille en septembre 1783, après un congément de 971L contre la veuve Yvonne LE DANTEC et ses consorts. Leur nouvelle tenue est à domaine congéable sous le marquis de ROUGE, seigneur de Kercadio. Les parcelles ne comprennent qu'un jardin avec des arbres fruitiers, deux prés, quatre labours, certains avec des bois ou des landes. Les bâtiments comprennent un logis de 12 m de long avec deux ceps de vigne et deux escaliers en façade sud, une autre petite maison de 6 m de long, et un cardy.

B *** - Largouet /s Auray - 05/09/1783

Congément

Anne MONSARD, femme de Jean LE BOULH, matelot de Beaumer en CARNAC, subrogée aux droits de monsieur le marquis du ROUGE, acquiert les édifices d'une petite tenue au bourg paroissial de CARNAC, dont le prisage fait le 30/08/1783 s'est monté à la somme de 971L 3s.

Contre les défenseurs

- Yvonne LE DANTEC, veuve de Julien CALVE, de CARNAC.
- François LORHO laboureur x Jeanne LE DANTEC du bourg de CARNAC.
- Françoise LE DANTEC x Marc EVENO, matelot absent outre-mer, du Verger en CARNAC.

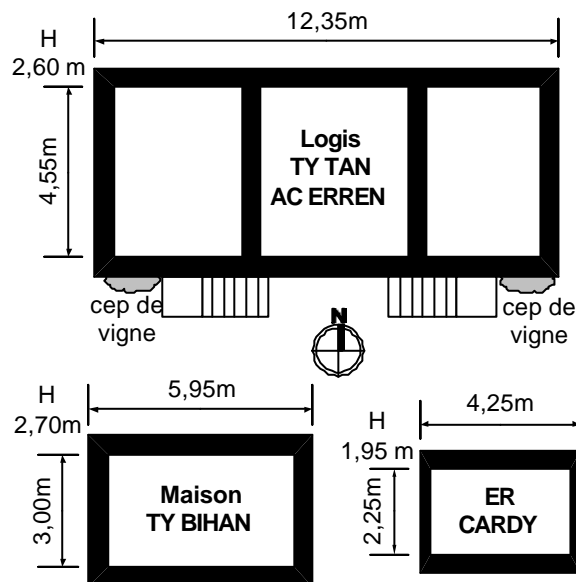
B5568 - Largouet /s Auray - 30/08/1783

*Mesurage et prisage des édifices d'une tenue au bourg de CARNAC
sous la seigneurie de KERCADIO*

A la requête de Jean LE BOUCH et Anne MONSARD sa femme, du dit bourg, contre Yvonne LE DANTEC, pour elle et consorts, du dit bourg, selon la sentence de la juridiction de Largouet sous Auray du 25 août 1783. Prisage effectué par maîtres Augustin Georges HENRY, Christophe GLAIN, avocat et Louis -Juste HENRY, notaire royal à AURAY.

EDIFICES (810L 3s)

Un logis couvert de pailles nommé TY TAN AC ERREN (L=38p, l=14p, H=8p) à 2 longères,
4 pignons, 2 escaliers en pierre et 2 ceps au sud 556L 4s
un petit logis couvert de paille nommé TY BIHAN (L=18p1/4, l=9p1/2, H=8p1/4) à 2 longères
et 2 pignons 213L 19s
Un cardy à plat couvert de glés nommé ER CARDY (L=13p, l=7p, H=6p) à 2 longères et 2 arras 40L



SUPERFICIES (161L)

3C	sur le jardin LIORCH BIHAN avec fruitiers	20L
14C	de murets et talus sur le labour PARC TAL EN TY, avec des landes	43L
10C	de talus sur le pré PARC DERIAS, avec des landes.....	18L
5C	de murets sur le pré PRAT ER FETAN BILIAN.....	5L
5C 1/2	de murets sur la portion de labour TRION ER FOIRE.....	11L
9C	de murets sur le labour ER PECH BRAS ELLANNEC.....	14L
16C	de talus et fossés sur le labour PARC ER PUNSEUX, avec des bois	50L

TOTAL GENERAL : 971L 3s

Le 11 Messidor an X (29/09/1802), Louise LE BOULH se marie au marin Claude RIO (n°40-41), originaire de St Colomban, mais résidant à Kerlois. Le couple s'installe au Petit Légenèse. Contrairement à ses sœurs, Suzanne n'épouse pas un marin, mais un boucher d'AURAY. Elle devient toutefois rapidement veuve. Leur frère Jean et leurs autres sœurs restent auprès de leurs parents après leurs mariages. Marie-Jeanne se marie à Alexis LE DANTEC, Barbe à Pierre Marie THOMAS, Marie Perrine à Michel DANIEL. Le 26 juillet 1808, Jean LE BOULH s'éteint à l'âge de 66 ans. Son décès est déclaré en mairie par ses voisins le menuisier Goal LE DIRAISON et le laboureur Ambroise LE BARON. Deux ans plus tard, les dettes de la communauté s'élèvent à 1200F, alors que le patrimoine familial s'élève à 1650F, dont 1200F pour les immeubles et 450F pour les meubles. Le 9 juillet 1810, les biens sont donc vendus par licitation à Michel DANIEL. Chargé du passif de 1100F et sa part retirée de 137F 50, ce dernier ne doit alors payer que 412F 50 à ses consorts. Sa belle-mère Anne MONSART reçoit immédiatement 112F 50. Elle peut également toucher 5% d'intérêts sur la somme de 300F restants laissés à l'acquéreur, si elle quitte le ménage avec quelques meubles qui seront toutefois repris après son décès. Ce n'est qu'après ce décès que les cinq autres enfants se partageront les 300F moins 15F 58 que Michel DANIEL se réserve, soit 56F 88 par enfant ! Six ans plus tard, le 5 janvier 1817 à 6H du matin, Anne MONSART s'éteint au bourg, âgée de 68 ans. Son décès est déclaré en mairie par son beau-fils Pierre Marie THOMAS, 29 ans, et par le voisin François CAMENEN, 45 ans, tous les deux aubergistes du bourg.

6E7266 - Minutes GLAIN - 09/07/1810

Témoins

- Anne MONSART, veuve de Jean LE BOULCH.
 - Jean LE BOULCH, marin, du bourg de CARNAC.
 - Marie-Jeanne LE BOULCH x Alexis LE DANTEC, marin absent au service, du bourg de CARNAC.
 - Barbe LE BOULCH, x Pierre THOMAS, marin aussi absent, du bourg de CARNAC.
 - Louise LE BOULCH x Claude RIO, marin absent au service, de Légenèse en CARNAC.
 - Suzanne LE BOULCH, veuve CORNEC, boucher d'AURAY.
 - Michel DANIEL, marin, x Marie Perrine LE BOULCH, du bourg de CARNAC.
- Les dits LE BOULCH sont enfants de Jean LE BOULCH (+) et Anne MONSART.

Biens

1°) Les édifices et superficies d'une petite tenue au bourg, dont le foncier est Mr DE ROUGE, de la valeur de 1200F.
 2°) Les meubles et effets mobiliers comprenant le ménage étant aux logements de la dite tenue, de la valeur de 450F suivant l'inventaire ci-dessous :

1 trépied, 1 marmite, 1 bassin de potin	15F
1 poêle grasse	6F
1 table et ses escabeaux	6F
Les lits et bancs	120F
Les armoires et buffet	54F
Les haches, faucillons, faucilles, faux	15F
Les tranches, piguelles, râteaux, pelles, étrèpes et fourches	54F
Les charrettes, charrues et brouettes	30F
Le bétail	150F

3°) Une dette de 1200F est due par la communauté.

La moitié des biens appartient à Anne MONSART, l'autre moitié à ses six enfants.

Vente

Anne MONSART et ses enfants ont vendu à titre de licitation à Michel DANIEL et femme, acquéreurs, 11/12e indivis des biens ci-dessus, sans aucune réservation, à charge de payer toutes les charges, rentes et impôts, pour la somme de 1512F 50, dont 1100F pour les édifices et 412F 50 pour les meubles. Les vendeurs délaissent la somme de 1100F pour payer et acquitter les 11/12e de 1200F dus par la communauté.

Les acquéreurs payent immédiatement 112F 50 à Anne MONSART. Ils conservent les 300F restants, dont des intérêts de 5% par an, qui seront payés à Anne MONSART, dès qu'elle quittera la maison des acquéreurs. Dans ce cas, elle jouira d'un lit, un banc, un bassin et un trépied dudit ménage, et qui reviendront aux acquéreurs au décès d'Anne MONSART. Lequel décès arrivé, il sera payé à chacun des vendeurs 56F 88. Le surplus faisant 15F 58 appartiendra aux acquéreurs.